



## Rentrée scolaire 2025-2026

### RENTÉE DES CLASSES 2025-2026

La **rentrée** se fera de façon échelonnée, par niveau de classe à partir du **lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025**. Nous vous donnons rendez-vous dans la cour de l'école aux horaires indiqués ci-dessous.

#### ➤ Élémentaires

- **Classes de CM2 : à 8h20**
- **Classes de CE2 : à 9h00**
- **Classes de CM1 : à 8h35**
- **Classes de CE1 : à 9h15**
- **Classes de CP : à 9h30**

#### ➤ Maternelles

Pour le premier jour de rentrée, les parents pourront se rendre dans la classe avec leur enfant.

**Les PS** seront accueillis à **8h10** à la date de rentrée communiquée à chaque famille, soit **le lundi 1<sup>er</sup> OU le mardi 2 septembre 2025**. Merci de respecter cette répartition. Les parents se rendent dans la classe avec leur enfant.



**Attention !!** Les PS de la classe de PS-MS de Mme BURG qui seront accueillis dès 9h15 soit le 1<sup>er</sup> soit le 2 septembre.

**Les élèves de MS** rentrent à partir du **lundi 1<sup>er</sup> septembre à 8h10**.



**Attention !!** Les MS de la classe de PS-MS de Mme BURG rentreront par ½ groupe. La date de rentrée sera communiquée à chaque famille.

**Les élèves de GS** feront leur rentrée **le mardi 2 septembre à 8h10**.

A partir du **jeudi 4 septembre 2025** tous les élèves seront accueillis.

### RENCONTRES PARENTS - ENSEIGNANTS

| Classe  | Date                  | Heure | Classe  | Date                  | Heure |
|---------|-----------------------|-------|---------|-----------------------|-------|
| PS      | Mardi 9 septembre     | 17h30 | PS/MS   | Vendredi 12 septembre | 17h30 |
| MS/GS A | Vendredi 12 septembre | 17h30 | MS/GS B | Jeudi 11 septembre    | 17h30 |
| MS/GS C | Vendredi 12 septembre | 17h30 |         |                       |       |

|         |                     |      |         |                       |       |
|---------|---------------------|------|---------|-----------------------|-------|
| CP-A    | Samedi 13 septembre | 9h30 | CP-B    | Mardi 9 septembre     | 17h00 |
| CE1-A/B | Samedi 13 septembre | 9h30 |         |                       |       |
| CE2-A   | Samedi 13 septembre | 9h30 | CE2-B   | Lundi 15 septembre    | 17h30 |
| CM1-A&B | Samedi 20 septembre | 9h30 | CM2-A&B | Vendredi 19 septembre | 17h30 |

### HORAIRES

#### SERVICE DE L'ACCUEIL

Les horaires de l'accueil sont les suivants : du lundi au vendredi de 7h40 à 18h, le mercredi de 7h40 à 15h. Le service administratif est fermé le mercredi après-midi.

#### ➤ Pour les classes élémentaires :

L'Ecole accueille vos enfants entre 7h40 et 18h. **La cour est surveillée à partir de 7h40**, son accès n'est pas autorisé avant. Les enfants ne peuvent arriver à l'école qu'à partir de cet horaire.

**Les élèves de l'école présentent leur badge à l'entrée de l'établissement.** (Un nouveau badge pour l'année 2025/2026 sera remis à chaque élève à la rentrée). Les badges de l'année écoulée **ne sont plus valables**.

Les horaires de classes sont : Accueil en classe à partir de 8h10

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h20 à 11h30 et de 13h30 à 16h20.  
**(Merci de veiller au respect de ces horaires)**

### Étude surveillée du soir :

- Après la classe les élèves du CP au CM2 se rendront en salle d'étude. Les élèves y sont inscrits à l'année. En cas de fréquentation occasionnelle, vous pourrez acheter un ticket à l'accueil et le présenter au surveillant de l'étude qui enregistre les présences. En cas d'oubli, il vous sera réclamé ultérieurement.
- Nous organisons des départs à 17h00, 17h20, 17h40, et le dernier à 18h00. Pour les parents qui utilisent le service d'étude au ticket, merci de bien noter sur le ticket l'heure à laquelle vous viendrez chercher votre enfant. **L'accès à l'établissement ne sera plus autorisé aux parents. Votre enfant sera accompagné jusqu'au portail à l'heure indiquée.** Nous vous prions de respecter ces horaires et, en cas de retard imprévu, de bien vouloir appeler l'accueil.

### **SUIVI DU TRAVAIL ET DEVOIRS à la maison.**

Le travail effectué à l'école (cahiers du jour, devoirs, évaluations ...) est régulièrement transmis aux parents et doit être signé. L'implication et la régularité avec lesquelles les familles s'engagent comptent pour les enfants et permettent de suivre et d'accompagner leur scolarité.

### ➤ Pour les maternelles :

#### ⇒ Accueil des enfants

**Matin : 7h40 à 8h05** : garderie dans la salle Alix Le Clerc. 8h05 départ des élèves de la garderie vers leurs salle de classe avec les aides-maternelles.

Entre **8h05 à 8h20** : accompagnement des enfants en classe. Merci de faire preuve de ponctualité

**Midi : 13h25 à 13h30** : les enfants externes seront accueillis au petit parc de jeux dans la cour

#### ⇒ Sorties

**A 11h30**, les enfants externes seront récupérés dans les classes.

**A 16h20**, les enfants de PS, PS/MS en salle de motricité (entrée bâtiment B). Les enfants de MS/GS A&B sortent par la porte donnant sur la cour des maternelles

MS/GS C en classe.

⇒ Garderie du soir (elle est assurée jusqu'à **18h00**). Pour la sécurité de tous, il est important de vous signaler auprès de l'accueil **en montrant votre badge** avant d'aller retrouver votre enfant directement en salle de garderie.

**PS** : Salle de motricité

**MS** : Salle Alix Le Clerc

**GS** : Salle à manger des maternelles

### **Garderie / Étude - Attention, respectez les horaires –**

Les études et les garderies se terminent à **18h00**.

Pour le respect des personnels de l'établissement, **nous vous remercions d'être ponctuel pour venir chercher votre enfant.**

Tout dépassement horaire sera facturé de la façon suivante :

- **Toute arrivée entre 18h05 et 18h20 sera facturée 15 €.**
- **Toute arrivée entre 18h20 et 19h00 sera facturée 20 €.**

## REGLES et USAGES DANS L'ETABLISSEMENT

Seuls les parents accompagnant leurs enfants en classes maternelles sont autorisés à traverser la cour. Toutefois, merci de ne pas stationner dans la cour ni dans les couloirs.

En arrivant à l'école, **présentez-vous à l'accueil**, même si vous avez pris rendez-vous. L'agent d'accueil vous informera et vous orientera.

Dans l'enceinte de l'établissement, toute personne est priée de :

- o Ne pas fumer
- o **Ne pas faire usage de son téléphone portable et des écouteurs.**
- o Ne pas circuler dans les étages sans autorisation.
- o Ranger son vélo et sa trottinette avec un système antivol au parking à vélos (proche des casiers après le porche)
- o Respecter les points suivants relevant de la sécurité, de règles d'hygiène ou du bon fonctionnement interne :
  - o L'accès aux toilettes est réservé aux élèves et au personnel
  - o Les chiens, même tenus en laisse, ne peuvent pénétrer dans l'établissement
  - o L'ascenseur sera emprunté seulement pour accéder à l'administration.

### INFORMATION et prise de rendez-vous.

Dans un climat de bienveillance et de confiance, nous vous invitons à rencontrer l'enseignant de votre enfant si vous aviez un point particulier à évoquer avec lui. Il est préférable d'aborder une question sereinement avant que cela ne devienne un problème. Vous pouvez prendre rendez-vous par le biais du carnet de correspondance ou d'Ecole Directe.

Tout au long de l'année, un certain nombre d'informations seront communiquées :

- **Via Ecole Directe** : les codes vous seront transmis à la rentrée.
- **Par l'intermédiaire de vos enfants** : vérifier quotidiennement le carnet de correspondance, l'agenda et le cartable.

Et enfin sur le site de Notre-Dame : [www.notredame67.com](http://www.notredame67.com).

### DU BON USAGE DES DIFFERENTS SERVICES

Lorsque vous téléphonez, c'est l'Accueil de l'établissement qui vous répond et vous oriente vers la personne compétente pour répondre à votre demande :

- Au secrétariat de l'Ecole (ouvert de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi sauf mercredi après-midi) pour les renseignements concernant l'école primaire, les rendez-vous avec le Chef d'Etablissement de l'école. Les rendez-vous avec les Enseignants ne sont pas gérés par le secrétariat. Ils sont à prendre directement avec la personne concernée via le carnet de correspondance ou Ecole directe.
- Au secrétariat du Collège-Lycée pour ce qui concerne le second degré.
- Au service de comptabilité (ouvert de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi sauf mercredi après-midi) pour toutes les questions financières ou modifications de régime (externe, ½ pension, accueils, attestations...)
- Au service de santé scolaire : (infirmier)

## ASSURANCE

L'établissement a signé un contrat global avec le « Groupe Fides Assurance » qui garantit la Responsabilité Civile de l'établissement, les accidents corporels des bénévoles et les accidents subis par les élèves. Ceux-ci en entrant à Notre-Dame, sont donc automatiquement assurés 24h/24 pour une année complète, y compris toutes les vacances.

 Il n'est donc pas nécessaire pour les parents de souscrire une autre « assurance individuelle accident ». **Par contre l'assurance Responsabilité Civile individuelle est obligatoire et du ressort des parents.**

## CHANGEMENT DE SITUATION

Toute modification en cours d'année est à signaler au secrétariat (secretariat.ecole@notredame67.com) dans les meilleurs délais : **adresse, téléphone, adresse mail, situation familiale.**

**L'école doit toujours pouvoir vous joindre par téléphone en cas d'URGENCE.**

## ABSENCES ET RETARDS

Merci de signaler l'absence de votre enfant dès le matin, soit par mail : secretariat.ecole@notredame67.com, soit par téléphone au 03 88 23 87 87 soit par **Ecole Directe**.

Tout retard doit être signalé à l'accueil avant que votre enfant ne retourne en classe.

En cas de maladie, il est sous votre responsabilité de surveiller l'apparition de symptômes chez votre enfant avec une prise de sa température avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être comprise entre 37,5-37,8°C).

**Nous n'accueillerons aucun élève avec de la fièvre.**

Dans le cas où votre enfant présenterait des symptômes à l'école, vous serez immédiatement contactés, il sera pris en charge par l'infirmière ou un autre adulte de l'établissement et vous devrez le récupérer le plus rapidement possible.

## OBLIGATION SCOLAIRE

L'école est obligatoire et toute absence doit être justifiée par écrit. Veuillez utiliser à cet effet les billets d'absences bleus figurant dans le carnet de correspondance.

Au-delà de 4 demi-journées d'absence non justifiées par écrit, l'école doit faire un signalement aux Autorités Académiques.

- **Les départs anticipés en vacances**, en voyage, aux sports d'hiver ..., sur temps de classe, ne constituent en aucun cas un motif légitime d'absence, ils ne peuvent donc être autorisés et vont à l'encontre d'un bon déroulement de la scolarité. **Le calendrier scolaire est connu très tôt aussi nous vous demandons de le respecter.**
- En cas d'arrivée en retard à l'école, **passer à l'Accueil et présenter le carnet de correspondance. Les parents ne sont pas autorisés à monter dans les classes.**
- Tout changement (rendez-vous chez le médecin, absence exceptionnelle à la demi-pension...) doit être signalé par écrit et, le cas échéant, le nom de la personne autorisée à prendre l'enfant en charge doit être spécifié. Merci d'utiliser à cet effet les billets de sorties occasionnelles jaunes figurant dans le carnet de correspondance.

Afin de vous organiser au mieux, vous trouverez ci-joint **le calendrier scolaire 2025/2026** qui reprend les dates importantes de la vie de l'école.

Pensez à le consulter régulièrement et le conserver précieusement.